

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	3 580 309
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	7 678
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	361 966 437
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 771 663
Actions	R0100	-
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	124 649 967
Obligations d'État	R0140	13 137 959
Obligations d'entreprise	R0150	111 512 008
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	212 241 961
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	20 753 366
Autres investissements	R0210	549 481
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	24 372 883
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	11 700 724
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	11 700 724
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	12 672 159
Santé similaire à la vie	R0320	575 770
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	12 096 389
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 059 953
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 262 446
Autres créances (hors assurance)	R0380	755 267
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 036 685
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	138 455
Total de l'actif	R0500	401 180 113

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité
		II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	25 517 201
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	25 517 201
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	23 317 040
Marge de risque	R0590	2 200 161
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	58 702 837
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	261 305
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	246 142
Marge de risque	R0640	15 163
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	58 441 532
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	55 050 233
Marge de risque	R0680	3 391 299
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	186 115
Provisions pour retraite	R0760	1 629 281
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 837 455
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	7 673 166
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 873 159
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	243 939
Total du passif	R0900	109 663 155
Excédent d'actif sur passif	R1000	291 516 959

Annexe I
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410		4 137 461		5 794 179					9 931 640
Part des réassureurs	R1420		569 510		4 531 627					5 101 137
Net	R1500		3 567 951		1 262 552					4 830 503
Primes acquises										
Brut	R1510		4 137 461		5 794 179					9 931 640
Part des réassureurs	R1520		569 510		4 531 627					5 101 137
Net	R1600		3 567 951		1 262 552					4 830 503
Charge des sinistres										
Brut	R1610		4 519 502		4 022 408					8 541 910
Part des réassureurs	R1620		1 071 899		3 847 325					4 919 223
Net	R1700		3 447 603		175 084					3 622 687
Dépenses engagées	R1900		303 550		447 426					750 976
Balance - Autres dépenses techniques / revenus	R2510									194 882
Total des dépenses	R2600									945 858
Montant total des rachats	R2700		1 268 911		0					1 268 911

Annexe I

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030	51 693 212				3 357 021	0			55 050 233				246 142		246 142
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	8 791 788				3 304 601	0			12 096 389				575 770		575 770
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	42 901 424				52 420	0			42 953 845				-329 629		-329 629
Marge de risque	R0100	3 387 160			4 139					3 391 299				15 163		15 163
Provisions techniques – Total	R0200	55 080 372			3 361 160					58 441 532				261 305		261 305

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	-4 388 082	-684 717				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 072 862	141 319				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-3 315 220	-826 035				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	12 535 311	15 854 529				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 325 431	11 306 837				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 209 880	4 547 692				
Total meilleure estimation – brut	R0260	8 147 229	15 169 812				
Total meilleure estimation – net	R0270	7 894 660	3 721 656				
Marge de risque	R0280	1 495 269	704 892				
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	9 642 498	15 874 703				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	252 569	11 448 155				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	9 389 929	4 426 548				

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					-5 072 799
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					-931 543
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					-4 141 255
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					28 389 839
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					12 632 267
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					15 757 572
Total meilleure estimation – brut	R0260					23 317 040
Total meilleure estimation – net	R0270					11 616 316
Marge de risque	R0280					2 200 161
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					25 517 201
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					11 700 724
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					13 816 477

Annexe I
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1 - Année d'accident
Monnaie	Z0030	Total/NA
Conversions monétaires	Z0040	2 - Monnaie de déclaration

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											9 371
N-9	R0160										41 322	
N-8	R0170									0		
N-7	R0180								536			
N-6	R0190							0				
N-5	R0200						0					
N-4	R0210					4 171						
N-3	R0220				13 561							
N-2	R0230			416 244								
N-1	R0240		9 147 928									
N	R0250	96 368 710										

	Pour l'année en cours
	C0170
R0100	9 371
R0160	41 322
R0170	0
R0180	536
R0190	0
R0200	0
R0210	4 171
R0220	13 561
R0230	416 244
R0240	9 147 928
R0250	96 368 710
Total	R0260 106 001 842

Somme des années (cumulés)
C0180
143 296 604
85 027 574
83 351 758
79 762 042
71 248 386
70 114 631
62 536 841
75 499 836
90 660 205
92 439 548
96 368 710
950 306 134

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											888 550
N-9	R0160										129 056	
N-8	R0170									51 623		
N-7	R0180								58 715			
N-6	R0190							0				
N-5	R0200						0					
N-4	R0210					0						
N-3	R0220				6 983							
N-2	R0230			23 554								
N-1	R0240		1 674 757									
N	R0250	27 163 783										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	878 779
R0160	127 637
R0170	51 055
R0180	58 069
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	7 149
R0230	24 122
R0240	1 531 382
R0250	25 711 645
Total	R0260 28 389 839

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 329 307	5 329 307			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	282 607 343	282 607 343			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	3 580 309				3 580 309
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	291 516 959	287 936 650			3 580 309
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	291 516 959	287 936 650			3 580 309
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	287 936 650	287 936 650			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	291 516 959	287 936 650			3 580 309
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	287 936 650	287 936 650			
Capital de solvabilité requis	R0580	61 041 085				
Minimum de capital requis	R0600	15 260 271				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	478%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1887%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	291 516 959	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	8 909 616	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	282 607 343	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-28 797 902	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-5 072 799	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-33 870 700	

Annexe I
S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112	Z0010	2-Déclaration normale
-------------	-----------------------	-----------------------

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	42 129 547	XXXXXX	XXXXXX
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 402 459	XXXXXX	XXXXXX
Risque de souscription en vie	R0030	2 356 687		
Risque de souscription en santé	R0040	25 458 369		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		
Diversification	R0060	-16 999 335	XXXXXX	XXXXXX
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	XXXXXX	XXXXXX
Capital de solvabilité requis de base	R0100	56 347 727	XXXXXX	XXXXXX

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	4 693 357
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	61 041 085
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	0
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	0
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	0
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	0
Capital de solvabilité requis	R0220	61 041 085
Autres informations sur le SCR		XXXXXX
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement économique	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

Annexe I

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
		6 622 782	0				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 894 660	115 618 688	0	0		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	3 721 656	3 883 739	0	0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
		0	602 459				
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0			24 993 408		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0			17 908 016		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0			0		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0			0		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			0			869 884 778

Annexe I**S.28.02.01****Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie****Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	7 225 241
Capital de solvabilité requis	R0310	61 041 085
Plafond du MCR	R0320	27 468 488
Plancher du MCR	R0330	15 260 271
MCR combiné	R0340	15 260 271
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
Minimum de capital requis	R0400	15 260 271

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	6 622 782	602 459
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	55 951 327	5 089 758
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	25 178 097	2 290 391
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	13 987 832	1 272 439
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	13 987 832	1 272 439
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 000	4 000 000
Montant notionnel du MCR	R0560	13 987 832	4 000 000